

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 09 octobre 2015

Délibération n° 99-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nouvelle tarification des épreuves facultatives du test de connaissance du français (TCF) :

- expression écrite = 30 euros
- expression orale = 30 euros.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 17	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21 octobre 2015.

Document mis en ligne le : 21 octobre 2015.